



(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

REF PPM : C/SG/090

SÉLECTION D'UN CABINET POUR LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION POUR LA BONNE GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ (RELANCE).

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 19 Décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures a obtenu, du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), des fonds et a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un cabinet pour la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et la mise en place d'un système de gestion pour la bonne gouvernance et la responsabilité (relance) au sein de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal).

La durée globale de la mission est de douze (12) mois.

3. Les services proposés visent à accompagner l'AGEROUTE Sénégal à mettre à jour sa cartographie des risques opérationnels et la mise en place d'un système robuste de

gestion de la bonne gouvernance et de la responsabilité. Dans ce cadre, les services comprendront les étapes suivantes :

- Mettre à jour en collaboration avec les responsables d'activité la cartographie des risques opérationnels.
 - Identifier et cartographier les risques de manquement à la responsabilité au sein de l'organisation, en prenant en compte les différents niveaux et fonctions et accompagner les responsables d'activités dans la mise en place d'un plan de mitigation.
 - Élaborer une procédure détaillée d'évaluation et de mise à jour périodique des cartographies des risques de manquement à la responsabilité, pour assurer leur pertinence dans le temps.
 - Réaliser une revue documentaire approfondie des manuels de procédures administratives, financières, comptables et techniques, afin d'identifier les vulnérabilités potentielles et proposer des améliorations spécifiques.
 - Élaborer et mettre en œuvre des formations et des actions de sensibilisation adaptées pour le personnel de l'agence, les membres du conseil de surveillance et les autres parties prenantes identifiées, afin de renforcer leur compréhension des risques de manquement à la responsabilité et leur rôle dans la prévention.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels).
5. Les cabinets seront présélectionnés sur la base de la grille d'évaluation de critères ci-dessous. Un candidat, parmi les cabinets présélectionnés, sera retenu sur la base de la qualité de la proposition technique et du montant de sa proposition financière, notamment la note technique et financière combinée la plus élevée (méthode basée sur la qualité et le cout (SBQC)) conformément aux règles et procédures du décret n° 2022-

2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics du Sénégal.

➤ **Qualification générale dans le domaine de la mise en place d'un système de gestion pour la bonne gouvernance et la responsabilité : 30 points**

- Une (01) mission de mise en place d'un système de gestion de la bonne gouvernance et de la responsabilité au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016 (notée sur 10 points) ;
- Avoir élaboré / ou mis à jour une cartographie des risques de corruption dans une entreprise au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016 (notées sur 10 points) ;
- Avoir élaboré ou mis à jour une cartographie des risques opérationnels dans une entreprise au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016 (notées sur 10 points) ;

➤ **Expérience pour des missions similaires : 30 points**

- Une (01) mission de mise en place d'un système de gestion de la bonne gouvernance et de la responsabilité au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2021 dans une entreprise ou organisme public ou parapublic (notée sur 10 points)
- Une (01) mission d'élaboration et / ou mise à jour de la cartographie des risques dans une entreprise ou organisme public évoluant dans le secteur du BTP au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2021 (notée sur 10 points)
- Une (01) formation / sensibilisation dans le domaine de la bonne gouvernance d'entité(s) du secteur parapublic, au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2021 (notée sur 10 points)

➤ **Organisation technique et managériale : présentation de l'organisation technique et managériale du cabinet : 15 points.**

➤ **Personnel : 25 points**

Le personnel requis est de trois (03) experts qui devront répondre aux exigences de qualifications et de compétences suivantes :

- a) Un Expert Principal en Système de Bonne Gouvernance (Chef de Mission) (noté sur 10 points) : Diplôme de niveau supérieur (Bac +5 minimum) en sciences politiques, droit, administration publique, gestion, économie, ou un domaine connexe ou équivalent.
- b) Un Expert en organisation, (noté sur 8 points) : études supérieures (Bac+5 minimum option management des organisations ou équivalent ;
- c) Un Ingénieur de Conception en Génie Civil, (Bac+5 minimum) ou équivalent (noté sur 07 points).

Total : 100 points

Le nombre minimum de points requis est de soixante- dix (70) points.

- 6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 08 H 00 à 17 H et auprès de : rndour@ageroute.sn ou mwade@ageroute.sn
- 7. Les dossiers de candidatures doivent être fournis en français et déposés au secrétariat de la Direction de Passation des Marchés de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **06 août 2026 à 11 heures précises (GMT)**.

L'adresse dont il est fait mention est : **AGERROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar Sénégal / Secrétariat de la Direction de la Passation de Marchés ; Tel : (221) 33 869 07 51**

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un cabinet ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGERROUTE SENEGAL de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Moustapha FALL